

Près de 140 participants à Nantes au colloque sur la Plaisance Collaborative

14 juin 2016

La première édition de la Journée Nationale du Droit de la Plaisance et du Nautisme sur le développement de la plaisance collaborative, qui avait lieu le 3 juin dernier à Nantes a été un succès, avec près de 140 participants.





Le 3 juin dernier, se tenait à la Faculté de droit de Nantes la première édition de la Journée Nationale du droit de la Plaisance et du Nautisme sur le développement de la Plaisance Collaborative, organisée par Legisplaisance, avec l'appui de la Fédération des Industries Nautiques (FIN), de la Mission Plaisance des Affaires Maritimes, de plusieurs associations de plaisanciers (UNAN, ANPM...), d'April Marine, du CDMO, de la SNSM, du Crédit Maritime et d'ActuNautique.com.

A cette occasion, plus de 140 participants venus de toute la France et représentant des professions très diverses (directeurs de port, assureurs, sociétés de location, avocats, services de l'Etat, sociétés de mise en relation, associations de plaisanciers, clubs nautiques, navigants...) étaient réunis autour de 8 intervenants avec comme objectif de déterminer le cadre réglementaire de la plaisance collaborative qui implique de nouvelles pratiques nautiques, de s'interroger sur le cadre juridique de la plaisance collaborative, son exploitation sur le domaine public maritime, en dressant un état des lieux des dispositifs de contrôle par l'Etat et les autorités portuaires et enfin, d'analyser la relation juridique et économique entre les navigants, ce, afin de comprendre les enjeux de ces pratiques, et d'envisager les perspectives d'avenir pour permettre leur développement, tout en assurant un cadre juridique protecteur.

Des temps d'échanges, animés par Nicolas Venance, rédacteur en chef d'ActuNautique, ont permis à l'assistance de questionner les spécialistes sur le développement économique de la plaisance collaborative, et sur ses problématiques juridiques, fiscales ou encore sociales.

Ce premier événement qui a suscité un vif intérêt, marque le départ d'une dynamique pour Legisplaisance, dont le président fondateur, Jérôme Heilikman, souhaite qu'il soit un tremplin permettant de favoriser la formation d'un réseau d'intérêts mutuels, entre les praticiens du droit maritime, les professionnels du nautisme et les navigants, tout en donnant une plus grande visibilité aux différents travaux des intervenants.

Les actes du colloque, accessibles sur commande sur le site internet de Legisplaisance, comprennent ainsi l'ensemble des supports d'intervention, la retranscription des débats et la liste des participants.

A noter que cette journée a été l'occasion pour les participants de découvrir la nouvelle édition du Guide du droit de la plaisance préfacé par François Gabart et enrichi de toute la nouvelle réglementation.